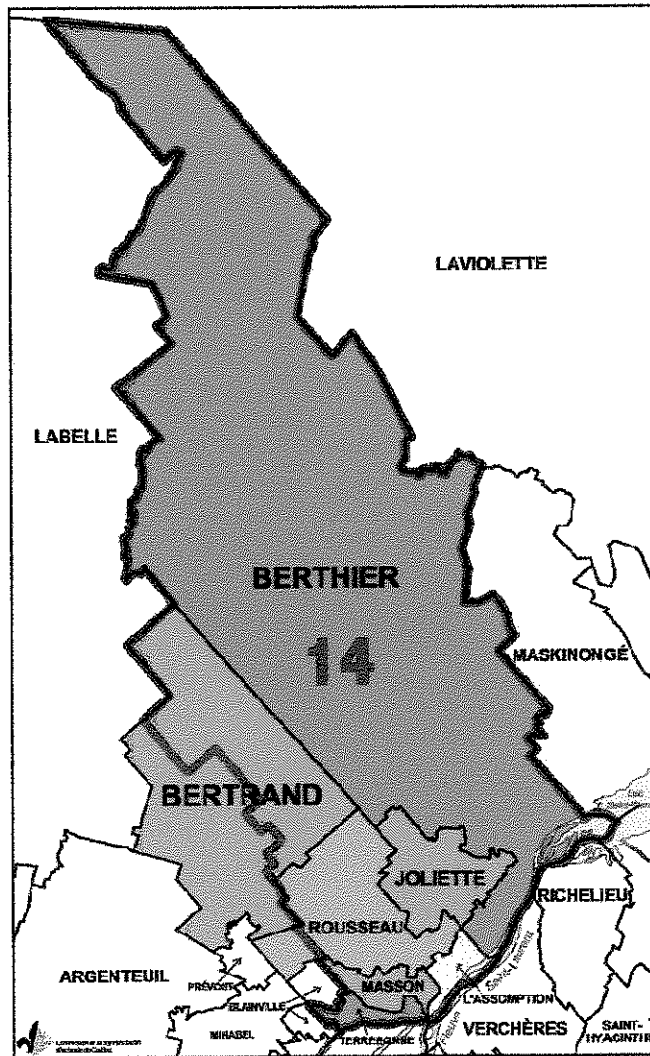


RÉFORME DE LA CARTE ÉLECTORALE 2008
Mémoire présenté et commenté par M. Pierre Breault

« CONCILIER NÉCESSITÉ D'AGIR ET RÉALITÉS RÉGIONALES »



Audiences publiques de la Commission de la représentation électorale du Québec
Charlemagne, Québec
30 avril 2008

Points saillants

- ❖ L'ajout d'une nouvelle circonscription dans la région de Lanaudière découle d'une nécessité démographique dont il est possible de tirer profit pour améliorer la représentation et la représentativité de la députation lanauoise à l'Assemblée nationale.
- ❖ La proposition actuelle de la Commission de la représentation électorale du Québec (CRÉ) ne favorise pas un modèle de représentation reconnaissant les caractéristiques communes des sous-secteurs de la région de Lanaudière et la coopération existant entre les acteurs économiques, politiques et sociaux au niveau administratif.
- ❖ La refonte de la carte électorale peut servir de levier pour favoriser l'émergence de circonscriptions aux caractéristiques plus homogènes qui, tout en respectant les critères fixés par la CRÉ, permettront aux députés de mieux s'imprégner des réalités et défis de leurs citoyens, de voir leurs responsabilités faciliter et valoriser.

Mesdames,
Messieurs,
Membres de la Commission,

Je me présente, Pierre Breault. Je suis ici à titre de citoyen. Je souhaite en effet répondre à l'invitation que vous avez lancée aux Québécois de toutes les régions de s'exprimer sur la refonte de la carte électorale. Mon intervention concernera uniquement la région de Lanaudière, une région que je connais très bien et que j'habite depuis près de 53 ans maintenant.

Permettez-moi avant de poursuivre de prendre quelques instants pour remercier la Commission de donner cette opportunité aux citoyens de s'exprimer sur cet enjeu et pour les énergies qu'elle consacrera par la suite à analyser et à étudier les différentes propositions qui lui auront été exposées. Il s'agit d'un exercice démocratique important dont la finalité servira un projet collectif fondamental, celui de l'amélioration de la représentation de la députation à l'Assemblée nationale. En ce sens, je souhaite personnellement remercier chaque Membre de la Commission pour son écoute et souligner votre contribution au débat démocratique.

Ceci étant dit, je passe maintenant au point principal que je souhaite porter à votre attention aujourd'hui. *La refonte de la carte électorale québécoise est une*

nécessité qui peut servir l'amélioration de la représentation et de la représentativité de la députation. Ainsi, la nécessité d'ajouter une circonscription à la région de Lanaudière pour assurer une représentation démographique adéquate et conforme aux exigences de la *Loi* nous donne-t-elle l'occasion de réfléchir au découpage politique de la région. Cette réflexion doit à mon avis prendre en compte différents éléments qui ont trait tant aux réalités régionales qu'aux défis rencontrés au niveau de la représentation politique.

Réalités régionales

Disparités entre le Nord et le Sud

Prise en bloc, la région de Lanaudière n'est ni particulièrement homogène du point de vue de ses secteurs d'activités économiques ni au niveau social/démographique. Le nord de la région est davantage tourné vers l'agriculture, la foresterie et le tourisme alors que le sud, poussé par le développement de la grande région de Montréal, est davantage orienté vers une économie de services. La population y est également beaucoup plus concentrée. Aussi, ne parlons-nous *pas d'UNE réalité régionale, mais de plusieurs réalités* qui doivent servir (ou à tout le moins guider), la définition des nouvelles limites des circonscriptions électorales. D'une manière simple, on pourrait dire que le développement et l'organisation régionale reflètent une polarisation Nord/ Sud. Depuis un bon moment déjà, le découpage de la carte électorale trace des circonscriptions qui ne prennent pas en compte ces réalités. Or, dans les dernières années, elles sont devenues plus visibles.

Inadéquation de la proposition de la CRÉ

La proposition de réforme de la carte électorale de la CRÉ, telle qu'elle est formulée actuellement, n'offre à mon avis qu'une réponse limitée à la seule variable démographique et perpétue un modèle de représentation qui ne permet pas de capitaliser sur les caractéristiques communes aux différents secteurs de la grande région de Lanaudière.

Par ailleurs, la proposition de la CRÉ débouche sur des situations susceptibles d'entretenir de la confusion auprès de l'électorat. Par exemple, la ville de Terrebonne serait divisée en trois circonscriptions; la nouvelle circonscription de Rousseau inclurait à la fois une ville en plein essor culturel et économique, l'Assomption, et un parc

national à plus de 100 kilomètres de distance. De même, la nouvelle circonscription de La Plaine chevaucherait deux régions administratives, quatre Municipalités régionales de comtés (MRC), autant de commissions scolaires et cinq municipalités.

La question qui se pose lorsqu'on regarde ce portrait est de savoir s'il est possible de respecter les exigences de la *Loi* et de rendre compte de la nécessité d'améliorer la représentation démographique tout en conciliant ces impératifs avec les données propres aux réalités de la région lanadoise. À mon sens, la réponse à cette question est oui.

Défis rencontrés au niveau de la représentation politique

Trois points doivent, à mon avis, contribuer à notre réflexion sur le redécoupage de la carte électorale de la grande région de Lanaudière au chapitre des défis rencontrés au niveau de la représentation politique. Il s'agit premièrement de l'organisation administrative des activités sociopolitiques; deuxièmement, de l'importance de susciter la participation aux activités démocratiques; troisièmement, de l'implication et l'identification du député dans son milieu.

1. L'organisation administrative des activités sociopolitiques

Il existe dans la région lanadoise – comme dans d'autres régions – d'importants réseaux reliant entre eux les différents acteurs du développement social, économique et politique. Ces réseaux favorisent leur concertation et leur coopération pour soutenir la réalisation d'objectifs communs. Ils ont pour base commune une proximité géographique, qui dans le cas de Lanaudière conditionne bien souvent tous les autres aspects de son développement.

Dans la région, une des pierres angulaires de ces réseaux est le réseau administratif constitué par les Municipalités régionales de comtés (MRC). Les MRC favorisent déjà la concertation entre les représentants municipaux, mais elles ont également inspiré de nombreux organismes à collaborer entre eux sur une échelle comparable. Pour ma part, je peux témoigner des succès du Comité consultatif agricole de la MRC de Matawinie de même que des résultats de la coopération des différents acteurs dans le cadre du Comité de protection de l'environnement de la MRC

Matawinie, comité mandaté pour élaborer le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC Matawinie. De même, comme je le disais il y a un instant, d'autres organismes se sont inspirés de l'échelle adoptée par les MRC. C'est le cas des syndicats de base agricole de la région.

Ces réseaux permettent déjà aux différents acteurs d'interagir, de collaborer et de se questionner sur les réponses à apporter aux défis qui caractérisent leur réalité. Par ailleurs, une refonte de la carte électorale régionale qui s'inspirerait des frontières des MRC rencontrerait les prescriptions de la *Loi* en matière de représentation démographique.

Le point sur lequel je souhaite attirer votre attention est qu'il existe une possibilité de refonder des circonscriptions plus homogènes dans Lanaudière d'une manière qui respecte à la fois la diversité politique (ex. : minorités) et les exigences démographiques. C'est l'homogénéité – déjà exploitée et rodée par les MRC – qui rend la corrélation entre leurs frontières et celles des comtés si pertinente pour notre région. Alors qu'une telle division pourrait ne pas convenir à d'autres régions pour diverses raisons, dans Lanaudière, pour les motifs que je vous ai explicités plus tôt, elle constituerait un moyen d'optimiser la représentation sociopolitique.

2. La participation aux activités démocratiques

Une refonte de la carte électorale de Lanaudière en fonction des conditions que je viens d'énoncer permettrait à l'organisation sociopolitique de « proximité » de contribuer au maintien et au développement du sentiment d'identification des citoyens à leur députation, car ils seraient davantage susceptibles de se reconnaître dans les débats dont leur circonscription serait le foyer d'émergence... Et la première exigence de toute incitation à l'exercice démocratique est à mon sens celle de se sentir concerné par les enjeux de sa collectivité. La seconde exigence passe par la reconnaissance que le citoyen a du rôle de son député. Ceci m'amène à aborder le troisième et dernier point de mon intervention

3. *Implication et identification du député dans son milieu*

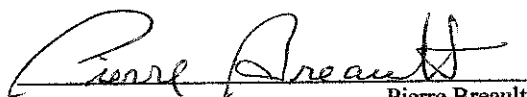
Je l'ai mentionné un peu plus tôt, la division de la carte électorale proposée par la Commission est inadéquate et repose sur une division artificielle des activités citoyennes (donc sociales, économiques et politiques au niveau de la région). Cette inadéquation complexifiera inutilement la tâche de représentation du député.

J'invite les Membres de la Commission à considérer le découpage des MRC pour inspirer la refonte des limites des circonscriptions, car ces dernières constituent, comme nous l'avons dit, des bassins de représentation plus homogènes où des réseaux sociopolitiques sont déjà organisés. Ces conditions sont toutes susceptibles de faciliter l'accomplissement du mandat de représentation du député à l'Assemblée nationale. De surcroît, elles contribueraient à valoriser son travail auprès des citoyens de sa circonscription en ce qu'il pourrait beaucoup plus facilement s'imprégner et témoigner avec cohérence de la réalité du milieu qu'il représente

Proposition

Que la Commission de la représentation électorale du Québec base la refonte de la carte électorale de la région de Lanaudière sur les divisions des MRC de manière à favoriser l'émergence de circonscriptions plus homogènes au niveau social, des défis qu'elles rencontrent et de leurs activités économiques.

Je vous remercie de votre attention et je me tiens à votre disposition pour répondre à vos questions.


Pierre Breault
Rawdon, le 29 avril 2008